

**Groupe 2 : Développer une culture d'action commune et renforcer les partenariats**

Thématiques	Préconisations	Actions	Indicateurs (de réalisation et/ou de suivi)
<b>2.1 : Avoir une porte d'entrée unique (d'une part pour les familles, d'autre part pour les partenaires)</b>	Avoir un interlocuteur unique pour les familles		
	créer un guichet unique pour une orientation ciblée et adéquate		
	formaliser une permanence "impayés de loyer", effectuée dans un même bureau, par une rotation des TS (CD, CAF, assos)		
	mettre en place des médiateurs pour faciliter les relations entre bailleurs privés et locataires lorsque le dialogue n'est plus possible		
	Pour les TS du CD : identifier un référent par bailleur, de préférence un travailleur social (CESF)		
	Pour les bailleurs : avoir un interlocuteur unique au CD		
	Dès qu'il y a un suivi par un travailleur social, qu'il prenne l'attache du bailleur		
	Identification des TS pour l'envoi de l'enquête sociale (listes ou boîtes fonctionnelles)		
	Saisine du CCAS au stade CFP ? (Colmar et couronne colmarienne)		
<b>2.2 : Simplifier et harmoniser les pratiques des partenaires tout au long de la procédure d'expulsion (porter une attention à l'articulation des dispositifs)</b>	Simplifier la procédure pour une meilleure compréhension pour les ménages (nombre de courriers, intervenants, ...)		
	Harmonisation de la procédure (courriers etc) entre la préfecture et les sous-préfectures.		
	Envoi courrier locataire stade CQL pour parc social ?		
	Regrouper les services de l'Etat gérant la prévention et l'expulsion		
	Regrouper l'enquête sociale au niveau d'une seule structure		
	Organiser une réunion post-expulsion avec bailleur et préfecture ou sous-préfecture		
<b>2.3 : Développer et renforcer les partenariats pour une meilleure collaboration</b>	Regrouper l'enquête sociale au niveau d'une seule structure		
	Faciliter contact entre les organisations, avec la santé (comment introduire l'expertise santé mentale dans l'aide, l'orientation ?), les services des impôts (rupture droits/avis d'imposition)		
	Normer davantage les modalités de collaboration avec l'ensemble des acteurs (connaissance des missions, interlocuteurs privilégiés, ...)		
	Faciliter les contacts avec les organismes sociaux dans les cas de rupture de droits		
	Transmettre les coordonnées des services sociaux utiles + associations le plus tôt possible (aux 1ers impayés)		
<b>2.4 : Informer et communiquer</b>	Pour les bailleurs privés, sur tous les dispositifs qu'ils peuvent mettre en place au moment de la signature du bail en guise de sécurisation et information sur toutes les actions possibles en cas d'impayés pour éviter les procédures		
	Information des partenaires sur la trêve hivernale, le DALO		
	Communication prévue sur les dispositifs FSL		
<b>2.5 : Innover dans le relogement</b>	Innover dans les solutions de relogement temporaire (pour souffler et permettre au foyer de se retrouver). Par exemple, meublé/gites/mobil home, avec un suivi social ou associatif		
	Aide publique pour apurer les dettes de quelques mois		

**Préconisations restantes, hors thématique :**

Délai enquête sociale  
 Avoir une CCAPEX force de propositions (mesures judiciaires, accompagnement, ...)  
 Que la CCAPEX puisse avoir un pouvoir de décision  
 Créer une sous-commission pour les cas complexes